

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Félicité du mardi 11 novembre 2025 tenue au lieu habituel des réunions.

À l'ouverture de la réunion à 19h37 sont présents les conseillers (ères) :

Lyne Robichaud
Normand Thibault
Guylaine Chouinard
Hilaire Dubé
Raymond Pauzé
Mario Chouinard

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Après vérification du quorum, la réunion est officiellement ouverte sous la présidence du maire monsieur Alphé St-Pierre. Julie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière assiste également à cette réunion.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-11-01

Il est proposé Guylaine Chouinard, appuyé par Raymond Pauzé et résolu unanimement que l'ordre du jour soit le suivant :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2025
4. Recettes du mois et état de la caisse
 - Conciliation bancaire
 - Comptes à accepter
5. Débats
 - 5.1 Rapports de la présidente d'élection
 - 5.2 Sécurité incendie
 - 5.2.1 Bris du camion incendie 625P
 - 5.2.2 Location d'un camion d'incendie
 - 5.2.3 Démission de M. Richard Gauvin, pompier
 - 5.3 Patinoire - Saison hivernale 2025-2026
 - 5.4 Voirie municipale
 - 5.4.1 Reddition de comptes - Programme d'aide à la voirie locale – Volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE)
 - 5.4.2 Travaux municipaux
 - 5.5 Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil
 - 5.6 Nomination du pro-maire et d'un remplaçant du maire aux réunions de la MRC de L'Islet
 - 5.7 Calendrier des réunions ordinaires de l'année 2026
 - 5.8 Budget 2026 - Rencontre préparatoire et réunion pour l'adoption du budget
 - 5.9 Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets de L'Islet-Sud
 - 5.9.1 Contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles et contribution pour l'année 2026
6. Correspondance
7. Varia
8. Période de questions
9. Levée de la réunion

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2025

2025-11-02

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter, tel que rédigé, le procès-verbal de la réunion ordinaire du 1^{er} octobre 2025.

4. RECETTES DU MOIS ET ÉTAT DE LA CAISSE

Les recettes du mois totalisent 312 842,18 \$ réparties comme suit : taxes municipales 40 745,65 \$; permis 62,30 \$; location de salle 150,00 \$; subvention pour lumières du terrain de balle 2 000,00 \$; timbres/revenus Postes Canada 298,47 \$; aide financière pour achat tables (joueurs de cartes) 1 498,76 \$; remboursement TECQ 2019-2024 268 087,00 \$. Le solde à la caisse populaire est de 482 620,76 \$.

CONCILIATION BANCAIRE

Conciliation bancaire du 31 octobre 2025

Le solde au relevé de compte en date du 31 octobre 2025	219 330,41 \$
Plus dépôt en circulation	628,38 \$
Moins chèques en circulation	1 703,52 \$
Erreur de l'institution financière	-840,11 \$
Total	217 415,16 \$
Solde au grand-livre avant ajustements	218 924,80 \$
Frais de banque / frais terminal paiement direct	44,49 \$
Frais de banque / frais spc	23,40 \$
Frais de banque / intérêts emprunt temporaire	1 381,50 \$
Frais de banque / frais d'utilisation	18,25 \$
Frais de banque / frais fixes d'utilisation	42,00 \$
Impact net des ajustements au grand-livre	-1 509,64 \$
Solde au grand-livre après ajustements	217 415,16 \$

2025-11-03

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter la conciliation bancaire du 31 octobre 2025.

COMPTES À ACCEPTER

Acceptation des dépenses incompressibles et des comptes à payer

Les comptes du mois sont présentés aux élus sous une forme permettant de distinguer les comptes payés au cours du mois, de même que les salaires nets versés et les remises de l'employeur.

Salaires nets versés : 20 216,38 \$	Comptes payés : 1 060,02 \$
Remise fédérale : 3 404,19 \$	Remise provinciale : 10 349,38 \$

2025-11-04

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que les comptes apparaissant à la liste suggérée des paiements du 11 novembre 2025, dont copie a été remise aux membres du conseil et totalisant 60 455,45 \$ après ajout, plus les dépenses incompressibles ci-haut mentionnés, tels qu'ils apparaissent au rapport détaillé remis à tous les membres du conseil, soient acceptés et autorisés pour paiement.

Je, soussignée, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Félicité, certifie qu'il y a des crédits disponibles prévus au budget permettant de procéder au paiement des comptes ci-haut mentionnés.

Date : 11 novembre 2025

Julie Bélanger, greffière-trésorière

5. DÉBATS

5.1 RAPPORTS DE LA PRÉSIDENTE D'ÉLECTION

La présidente d'élection fait la lecture de deux rapports inscrits au livre des délibérations quant au scrutin du 2 novembre 2025.

5.2 SÉCURITÉ INCENDIE

5.2.1 BRIS DU CAMION INCENDIE 625P

On mentionne que le camion incendie 625P est présentement chez Techno Feu inc. à St-François du Lac pour obtenir une soumission du coût des travaux de réparation de certaines composantes de la structure qui sont gravement endommagées.

5.2.2 LOCATION D'UN CAMION D'INCENDIE

2025-11-05

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'accepter, en date du 20 octobre 2025, la location d'un camion incendie (Kenworth T-300, Année 2001 – camion autopompe) de la Municipalité de L'Islet pour une durée de six (6) mois à raison de 300 \$ par mois tel que mentionné au contrat de location signé par les deux municipalités le 20 octobre 2025.

5.2.3 DÉMISSION DE MONSIEUR RICHARD GAUVIN, POMPIER

2025-11-06

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'accepter la démission de monsieur Richard Gauvin comme pompier au sein du service de sécurité incendie, et ce, pour des raisons personnelles. Que cette démission est effective en date du 24 octobre 2025.

5.3 PATINOIRE – SAISON HIVERNALE 2025-2026

Monsieur Raynald Gagnon, employé municipal, a manifesté l'intérêt de prendre en charge la patinoire pour la saison hivernale 2025-2026.

2025-11-07

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement de retenir les services de Raynald Gagnon, employé municipal, pour la prise en charge de la patinoire pour la prochaine saison hivernale 2025-2026 selon les critères cités à l'offre d'emploi.

5.4 VOIRIE MUNICIPALE

5.4.1 REDDITION DE COMPTES – PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION (PPA-CE)

ATTENDU QUE la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter ;

ATTENDU QUE	le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAVL ;
ATTENDU QUE	les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
ATTENDU QUE	les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL ;
ATTENDU QUE	le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli ;
ATTENDU QUE	la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre 2025 de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés ;
ATTENDU QUE	le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet ;
ATTENDU QUE	si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce ;
ATTENDU QUE	les autres sources de financement des travaux ont été déclarées ;

2025-11-08

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Raymond Pauzé, appuyé par Mario Chouinard, résolu unanimement et adopté que le conseil de Sainte-Félicité approuve les dépenses d'un montant de 15 978,44 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

5.4.2 TRAVAUX MUNICIPAUX

Avec l'arrivée de la saison froide, on s'en tient au minimum des travaux d'entretien régulier.

5.5 DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

Le conseil municipal prend acte du dépôt par la greffière-trésorière des déclarations des intérêts pécuniaires de tous les membres du conseil. Ces déclarations ont été produites dans les 60 jours de la proclamation d'élection pour chacun des élus.

5.6 NOMINATION DU PRO-MAIRE ET D'UN REMPLAÇANT DU MAIRE AUX RÉUNION DE LA MRC DE L'ISLET

2025-11-09

Il est proposé par Normand Thibault, appuyé par Raymond Pauzé et résolu unanimement :

Que Mario Chouinard soit nommé pro-maire.

La fonction du pro-maire est d'agir, en cas d'absence ou d'incapacité du maire dans l'accomplissement de ses fonctions.

Remplaçant pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet

2025-11-10

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que Mario Chouinard soit nommé pour siéger aux réunions de la MRC de L'Islet en cas d'incapacité du maire.

5.7 CALENDRIER DES RÉUNIONS ORDINAIRES DE L'ANNÉE 2026

Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier des réunions ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

2025-11-11

En conséquence, il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des réunions ordinaires du conseil municipal pour 2026. Ces réunions se tiendront aux dates suivantes et débuteront à 19h30 :

Lundi 12 janvier	Lundi 4 mai	<u>Mercredi</u> 9 septembre
Lundi 2 février	Lundi 1 ^{er} juin	Lundi 5 octobre
Lundi 2 mars	Lundi 6 juillet	Lundi 2 novembre
<u>Mardi</u> 7 avril	<u>Mardi</u> 11 août	Lundi 14 décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

5.8 BUDGET 2026 – RENCONTRE PRÉPARATOIRE ET RÉUNION POUR L'ADOPTION DU BUDGET

Les membres du conseil se réuniront le samedi 29 novembre prochain à partir de 13h00 pour la préparation des prévisions budgétaires 2026. La réunion extraordinaire pour l'adoption du budget 2026 aura lieu le lundi 8 décembre 2025 à 19h00.

5.9 RÉGIE INTERMUNICIPALE DE GESTION DES DÉCHETS DE L'ISLET-SUD

5.9.1 CONTRAT POUR LA CUEILLETTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RÉSIDUELLES ET CONTRIBUTION POUR L'ANNÉE 2026

2025-11-12

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'accepter le contrat pour la cueillette et le transport des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité au montant de 18 934 \$. Il est de même résolu d'accepter la contribution 2026 de la Régie intermunicipale de gestion de déchets de L'Islet-Sud au montant de 37 537 \$ pour l'année 2026.

6. CORRESPONDANCE

2025-11-13

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement de prendre acte du bordereau de correspondance numéro 11-2025 en date du 11 novembre 2025.

Demande au gouvernement du Québec pour un financement équitable des services 9-1-1 et de la répartition incendie

ATTENDU QUE

le rôle des municipalités est d'assurer les services d'un centre d'urgence 9-1-1 sur leur territoire et que la répartition incendie est aussi une compétence municipale;

ATTENDU QU'	il faut dissocier le financement de ces deux (2) services;
9-1-1	
ATTENDU QUE	la Taxe municipale 9-1-1 est perçue sur les comptes téléphoniques était fixée au Québec à un montant mensuel de 0,46 \$ depuis le 1 ^{er} août 2016;
ATTENDU QUE	le Québec vit un écart par rapport aux autres provinces;
ATTENDU QU'	en mars 2023, le ministre de la Sécurité publique a annoncé un investissement de 45,5 millions de dollars pour l'implantation du 9-1-1 de prochaine génération et que ce montant ne couvre pas les dépenses annuelles nécessaires pour maintenir cette nouvelle technologie;
ATTENDU QU'	une augmentation de la taxe a eu lieu au 1 ^{er} janvier 2024 à 0,52 \$ et que celle-ci est indexée annuellement;
ATTENDU QUE	les centres d'urgence 9-1-1 ont eu, au cours des dernières années, des augmentations significatives de coûts pour assurer un service de qualité;
ATTENDU QUE	l'augmentation et l'indexation de la Taxe 9-1-1 sont essentielles au financement de ce service et que celle-ci doit être réservée aux centres d'urgence qui reçoivent ces appels;
Incendie	
ATTENDU QUE	les centres secondaires de répartition santé et policier sont financés par leurs propres ministères et qu'aucun financement n'est accordé à la répartition incendie;
ATTENDU QUE	la charge de travail a considérablement augmenté à la répartition incendie, service qui contribue à l'atteinte des objectifs de la Loi sur la sécurité incendie et de l'arrivée des schémas de couverture de risques;
ATTENDU QUE	les centres d'urgence sont contraints d'augmenter la contribution financière des municipalités pour offrir le service de répartition incendie;
ATTENDU QUE	certains centres d'urgence ont déjà effectué de nombreuses représentations auprès des autorités gouvernementales et instances décisionnelles afin de les sensibiliser à cette réalité;
2025-11-14	EN CONSÉQUENCE , il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement :
	QUE le rehaussement et l'indexation de la Taxe 9-1-1 soit réservé exclusivement aux centres primaires qui reçoivent les appels 9-1-1;
	QUE le gouvernement du Québec contribue au financement des centres secondaires de répartition incendie, et ce, afin d'alléger le fardeau fiscal des municipalités associé à ce service essentiel.
	<u>École secondaire La Rencontre – Commandite pour l'album des finissants</u>
2025-11-15	Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement d'autoriser une commandite au montant de 50,00 \$ à l'École secondaire La Rencontre pour l'album des finissants 2025-2026.

Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet – Campagne d'achat local

2025-11-16

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement que la Municipalité de Sainte-Félicité prenne part à la campagne annuelle de promotion des certificats d'achat régional de La Chambre de commerce Kamouraska-L'Islet.

Maison de la Famille - Dons paniers de Noël

2025-11-17

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'autoriser un don au montant de 50 \$ à la Maison de la famille pour les paniers de Noël.

Municipalité de Sainte-Perpétue – Formation d'abattage manuel

2025-11-18

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Hilaire Dubé et résolu unanimement d'autoriser monsieur Raynald Gagnon à suivre la formation Santé et sécurité - Abattage manuel (234-361), formation reconnue par la CNESST, organisée par la Municipalité de Sainte-Perpétue. Il est de même résolu de faire l'achat d'équipements de protection individuelle obligatoire.

Service Canada – Emplois d'été Canada 2026

2025-11-19

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement d'autoriser une demande d'aide financière pour deux emplois d'été – Aide à l'entretien municipal dans le cadre du programme Emplois d'été Canada 2026. Il est de même résolu d'autoriser Julie Bélanger, directrice générale à signer, pour et au nom de la Municipalité de Ste-Félicité, tout document relatif à la demande d'aide financière du programme Emplois d'été Canada 2026.

MAMH – Autorisation de la programmation de travaux (TECQ 2024-2028)

Réception de la confirmation écrite du MAMH acceptant, en date du 11 novembre 2025, la programmation de travaux no 1 soumise par la Municipalité de Sainte-Félicité dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collective du Québec (TECQ 2024-2028).

7. VARIA

7.1 Représentant – Transport Adapté L'Islet-Sud

2025-11-20

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Mario Chouinard et résolu unanimement que madame Lyne Robichaud soit nommée représentante pour siéger sur le conseil d'administration du Transport Adapté L'Islet-Sud. Que monsieur Hilaire Dubé soit nommé substitut.

7.2 Église

On mentionne que la corde pour sonner les cloches de l'église a été coupé. On recommande que toutes les portes soient barrées par un mécanisme par l'intérieur, sauf une qui sera contrôlée par clé par l'extérieur.

7.3 Contrat de location de salle

2025-11-21

Il est proposé par Raymond Pauzé, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement que soit demandé un dépôt remboursable pour les locataires qui utiliseront la cuisine. Remboursement après location lorsque ménage bien fait.

Base de ciment – Méchoui/bbq

2025-11-22

Il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Hilaire Dubé et résolu unanimement de faire une base de ciment à l'extérieur servant comme emplacement où installer tout appareil de cuisson pour méchoui/bbq par les locataires des salles.

7.4 Génératrice

2025-11-23

Il est proposé par Lyne Robichaud, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'annuler le projet de base de ciment pour la génératrice.

7.5 Résolution 2022-10-20

2025-11-24

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Lyne Robichaud et résolu unanimement de mettre fin à la résolution numéro 2022-10-20 suivante :

Accommodements – résolution 2022-10-20

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Guy Pellerin et résolu unanimement d'autoriser monsieur Lucien Pelletier à circuler sur le terrain du garage municipal pour accéder à sa propriété contiguë au terrain municipal.

7.6 Salle – cours de danse

Des cours de danse débuteront bientôt les jeudis soir à la salle communautaire. On mentionne également que des cours de yoga sur chaise débuteront également à partir de janvier prochain.

7.7 Résolution 2025-03-05

La conseillère Guylaine Chouinard propose au conseil municipal de renverser la résolution numéro 2025-03-05 :

Résolution 2025-03-05

Il est proposé par Réjean Morneau, appuyé par Lucien Pelletier et résolu unanimement de refuser le paiement de la facture d'entretien et d'électricité # 102 du Havre du Lac inc. pour le droit d'eau à l'église.

Le conseiller Normand Thibault se retire de la table du conseil.

Après discussion, on mentionne qu'une rencontre de travail aura lieu à ce sujet.

7.8 Télévision

2025-11-25

Il est proposé par Mario Chouinard, appuyé par Guylaine Chouinard et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une télévision en remplacement de celle endommagée à la salle communautaire.

8. PÉRIODE DE QUESTIONS

Des réponses ont été données aux questions posées.

9. LEVÉE DE LA RÉUNION

2025-11-26

Il est proposé par Guylaine Chouinard, appuyé par Normand Thibault et résolu unanimement que la réunion soit levée à 21h02.

Maire

Greffière-trésorière